

DEMANDE D'INTERVENTION

A déposer au + tard 15 jours avant la manifestation

(2 mois pour manifestation plus importante)

A remettre à l'adjoint en charge des associations (Yves THILLOU) ou à l'accompagnatrice de la vie associative (Stéphanie BOUCHER)

Association:					
Type de manifestation :					
<u>Dates et heure :</u>	Nombre de personnes attendues :				
Personne à contacter :	Numéro de téléphone :				
·	airie, mettre à disposition des associations, organisatrice pour renforcer les équipes de bénévoles et aider à la mise				
Pour toute demande d'intervention du service technique, la mobilisation d'un minimum de bénévoles, proportionnel la manifestation, est obligatoire.					
Date d'intervention souhaitée (*): Nombre de bénévoles mobilisés: Après la ma Date d'intervention souhaitée (*): Nombre de bénévoles mobilisés: (*) l'intervention se fera obligatoirement pendant les heures ouvrables	anifestation : anifestation :				
Demande de réservation de salle	Demande d'installation de banderoles				
□ Salle René Richard* □ Salle Auguste Robert □ Salle Janine Charrat □ Salle Per Jakez Helias □ Salle Jean-Marie Valentin □ Salle Comtesse de Ségur □ Autre salle (préciser): *Attention: Pour la réservation de la René Richard, les associations devront être présentes à l'état des lieux entrant (vendredi 11h) et sortant (lundi 11h). Un chèque de caution au nom de l'association exclusivement sera à remettre à l'état des lieux (montant de 250€ à l'ordre du trésor public).	Jours du au Nombre de banderoles à positionner : Emplacements demandés (par ordre de priorité): Rue de la gare Route de Pléchâtel Face ADMR panneau de gauche Face ADMR panneau de droite Route de Laillé Complexe des Noës Les demandes seront confirmées par la commune selon les emplacements disponibles.				

Demande d'ouverture de débit de boissons		Demande d'arrêté de circulation et de	
<u>temporaire</u>			<u>stationnement</u>
□ Oui □ Non			☐ Oui ☐ Non
NOM et Prénom du Président(e)		Jour et horaire	s : le
Horaires : deà		Lieu et rues	deà
Lieu:			
Les demandes ne seront pas autorisées au-delà (matin.	de 2h du		
Limite de 5 autorisations/an/association		Arrete municip	al N° (réservé à la mairie) :
Arrêté municipal N° (réservé à la mairie) :			
<u>Liste du matériel</u>	Accord réservé à la commune		
bancs 3 personnes (8)	□ Oui	□ Non	
barrières (35 en 1.5m et 29 en 2m)	□ Oui	□ Non	
tables en bois 80x180 (15)	□ Oui	□ Non	
tables en plastique 76x182 (11)	□ Oui	□ Non	
grilles (58)	□ Oui	□Non	
barbecue capacité 50 pers. (2)	□ Oui	□ Non	
percolateur capacité 100 tasses (1)	□ Oui	□ Non	
<u>Autres demandes :</u>			
-	□ Oui	□ Non	
-	□ Oui	□ Non	
Equipements propres à la salle René RICHARD			
- Cuisine	□ Oui	□ Non	
- Micro	□ Oui	□ Non	
- Sonorisation	□ Oui	□Non	
BOURG-DES-COMPTES le//			
Nom et Signature du Président :			